

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Fonds « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique »

Appel à projets :

Défis de transition numérique des administrations pour la troisième promotion du programme « Entrepreneur d'Intérêt Général »

Cahier des charges 4 mai 2018

Sous réserve de la publication au JORF de l'arrêté d'approbation du cahier des charges par le Premier ministre

Table des matières

1	Co	ntexte et enjeux	3			
2	Dé	fis attendus	3			
	2.1 Des défis à fort impact en termes de politique publique et/ou d'efficacité opérationn de l'administration					
	2.2 sur un	Des défis nécessitant les expertises de deux ou trois EIG durant dix mois et s'appuy ne équipe projet identifiée au sein de l'administration	,			
	2.3 ou les	2.3 L'engagement de l'administration à mettre à disposition l'environnement technique et / ou les données nécessaires à la réalisation du défi				
	2.4 promo	L'engagement de l'administration à participer au programme d'accompagnement d				
	2.5	L'engagement de l'administration à pérenniser les résultats du défi	5			
3	Ad	ministrations éligibles et critères d'éligibilité	5			
	3.1	Administrations éligibles	5			
	3.1.	.1 Cas des administrations de l'Etat	6			
	3.1.	.2 Cas des autres administrations et organismes de service public	6			
	3.1.	.3 Possibilité d'autofinancement	6			
	3.2	Rappel des critères d'éligibilité des défis	7			
4	Dépôt et sélection des défis					
	4.1	Processus de sélection des défis	7			
	4.2	Modalités de remise des dossiers	7			
	4.3	Contenu du dossier de candidature	8			
	4.4	Critères d'évaluation	8			
5	Séle	ection, financement et accompagnement des EIG une fois les défis sélectionnés	8			
	5.1	Sélection des EIG	8			
	5.2	Financement des EIG	9			
	5.3	Accompagnement des défis	9			
A	nnexe	1 : MODALITES DE DEPOT EN LIGNE	10			
Δ	nnovo	2 · EICHE DETAILLEE	11			

1 Contexte et enjeux

Créé en octobre 2016, le programme « Entrepreneur d'Intérêt Général » (EIG) vise à accélérer la transition numérique de l'État en recrutant des innovateurs aux expertises numériques variées (développement, design, science des données, agilité) pour travailler sur des défis d'amélioration du service public proposés par les administrations.

Le programme EIG est un dispositif de l'action « Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique » du Programme d'investissements d'avenir (PIA). La mission Etalab de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) en est le pilote opérationnel. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est l'opérateur administratif et financier de cette action du PIA. Le Secrétariat général pour l'innovation (SGPI) supervise le PIA.

Deux promotions de ces « entrepreneurs d'intérêt général », ou « EIG », ont déjà été constituées. La première, constituée à l'automne 2016, a réuni 11 EIG pour résoudre 9 défis pendant une période de 10 mois. La deuxième édition, lancée en septembre 2017, a réuni 28 EIG qui ont intégré l'administration mi-janvier 2018 pour résoudre 13 défis pour une période de 10 mois 1.

Suite au comité de pilotage du 6 avril 2018 de l'action PIA, le programme est reconduit pour une nouvelle année. Une troisième promotion sera donc constituée pour intégrer l'administration en janvier 2019. L'ensemble du dispositif sera financé à hauteur de 1,5 millions d'euros maximum par le PIA. Les défis sélectionnés et éligibles au financement PIA pourront bénéficier d'un co-financement des EIG à hauteur de 70% du coût total employeur.

Le présent appel à projets vise à sélectionner les défis des administrations qui pourront accueillir des EIG à partir de janvier 2019.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au vendredi 15 juin 2018, 17h00.

2 Défis attendus

2.1 Des défis à fort impact en termes de politique publique et/ou d'efficacité opérationnelle de l'administration

Les défis doivent :

- porter sur un enjeu signifiant pour l'action du ministère, notamment dans le cadre de la transformation du service public portée par Action Publique 2022 et bénéficier d'un portage de haut niveau ;
- présenter un réel potentiel d'amélioration de l'impact de l'action publique et/ou de l'efficacité de l'administration ;
- reposer sur des innovations techniques ou d'usages permises par le numérique ;
- représenter une opportunité pour les administrations de développer une stratégie de politique publique fondée sur les données (*data-driven polity*).

Les défis d'outillage ou « purement informatiques » n'intégrant pas de problématique métier et n'impactant pas directement les agents ou les administrés ne seront pas retenus.

¹ Plus d'information sur le programme : https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/

Quelques types de défis attendus, à titre illustratif (sans que cette liste ne corresponde à une priorité) :

- utilisation de méthodes d'exploitation de données massives, d'intelligence artificielle et d'apprentissage par les machines pour accompagner la prise de décisions des agents publics et/ou l'information des usagers ;
- fluidification significative des processus ou parcours de bout en bout (pour les agents et/ou les administrés) ;
- conception d'interfaces, d'applications, et d'outils innovants pour les agents publics et les usagers ;
- etc.

La capacité des défis à accélérer la mise en œuvre effective de l'open data par défaut et/ou à contribuer à une meilleure gouvernance et une meilleure circulation des données au sein de l'administration sera fortement appréciée dans la sélection finale.

2.2 Des défis nécessitant les expertises de deux ou trois EIG durant dix mois et s'appuyant sur une équipe projet identifiée au sein de l'administration

Les défis présentés doivent :

- être réalisables sur une période de 10 mois ;
- être dimensionnés pour accueillir deux ou trois EIG;
- nécessiter des expertises numériques de pointe comme le développement web et logiciel, la géomatique, la statistique, le datamining, la data-science, la reconnaissance d'images, les réseaux neuronaux, les objets connectés, les méthodes agiles, l'ergonomie, le design d'expérience utilisateur, le design d'interface, le design de service, etc.

Les défis étant réalisés par équipe, la complémentarité des compétences est préférée.

Pour chaque défi, l'administration doit :

- **identifier deux mentors** : un mentor opérationnel en charge de l'encadrement des EIG, un autre mentor de haut niveau pour faciliter la prise de décision stratégique ;
- s'engager à mettre à disposition des EIG les contacts adéquats, au sein des directions métiers et de la DSI afin d'intégrer pleinement le défi aux actions du ministère, notamment l'administrateur ministériel des données, le délégué à la protection des données personnelles, la direction des affaires juridiques, la direction des systèmes d'information;
- constituer en son sein une équipe dédiée au projet, aux profils pluridisciplinaires.

La description de chaque poste de l'équipe projet (par exemple : chef de projet, développeur, statisticien, expert métier, etc.) et de leur niveau d'implication sera un plus dans l'appréciation des défis proposés. Cette équipe devra être décrite dans le dossier de candidature (voir modèle en annexe 2).

2.3 L'engagement de l'administration à mettre à disposition l'environnement technique et / ou les données nécessaires à la réalisation du défi

Afin de répondre à l'ambition de la transformation du service public par le numérique, l'administration d'accueil doit s'engager à :

- mettre à disposition des EIG l'environnement technique et les données nécessaires à la réalisation du défi ;
- publier, autant que possible, et sous licence libre, les codes développés dans le cadre des défis ;
- capitaliser sur les briques technologiques mises à disposition des administrations dans le cadre de la mise en œuvre de l'Etat plateforme (France Connect, APIs, etc.)

Des exemples de jeux de données que l'administration d'accueil mettra à disposition des EIG et publiera en open data sera un plus dans l'appréciation des défis proposés.

2.4 L'engagement de l'administration à participer au programme d'accompagnement de la promotion

Un espace dédié sera mis à disposition des équipes projet et offrira un environnement de travail adapté. Les équipes pourront s'y rendre régulièrement pour développer leurs projets, tester des outils et technologies, organiser des sessions d'échanges avec les autres défis sélectionnés, des agents de la DINSIC et des intervenants extérieurs.

De plus, des sessions d'accompagnement y seront organisées toutes les deux semaines, auxquelles devront participer les EIG et leurs mentors.

Ce fonctionnement, installé depuis la première promotion, permet de créer de la transversalité entre les projets, d'encourager les synergies entre les différents acteurs du programme et de mettre en place une véritable dynamique de promotion au sein du programme.

Les administrations d'accueil devront donc non seulement offrir un environnement de travail pour toute l'équipe projet (agents et EIG) en leur sein, mais également fournir les ressources techniques et financières nécessaires à ce fonctionnement « hors les murs ».

2.5 L'engagement de l'administration à pérenniser les résultats du défi

Pour maximiser le potentiel de transformation, l'administration d'accueil doit décrire les actions qu'elle envisage de mettre en œuvre afin de poursuivre le défi et d'en industrialiser les résultats. Elle présentera notamment un plan de déploiement dans le ministère de la solution développée intégrant des actions de formation des agents concernés.

3 Administrations éligibles et critères d'éligibilité

3.1 Administrations éligibles

Les défis peuvent être présentés par une administration de l'État (ministère, administration centrale, opérateur sous tutelle, service déconcentré, voir 3.1.1), ou une autorité administrative indépendante, une collectivité territoriale, un établissement de santé (voir 3.1.2).

3.1.1 Cas des administrations de l'Etat

Les administrations de l'Etat peuvent bénéficier du financement PIA. Elles recevront à ce titre un financement du PIA équivalent à 70% du coût total employeur du recrutement de chaque EIG.

Dans la mesure où seul un ministère est éligible à un financement direct, un défi présenté par un opérateur ou un service déconcentré devra distinguer les rôles de **porteur opérationnel** et de **porteur administratif** (le ministère de tutelle de l'opérateur ou l'administration centrale dont dépend le service déconcentré).

Dans ce cas, le porteur administratif sera chargé d'assurer :

- le conventionnement avec la CDC et le transfert des fonds vers le porteur opérationnel tandis que ce dernier assurera la constitution du groupement d'acteurs, le montage du défi et sa mise en œuvre ;
- le suivi administratif et financier du défi auprès de la CDC;
- le suivi technique du défi auprès de la DINSIC;

Le suivi global est coordonné par le SGPI.

La convention liant le porteur administratif et la CDC sera signée une fois le défi sélectionné et le recrutement des entrepreneurs réalisé. Outre les modalités de financement du défi, elle détaillera les modalités de suivi et d'évaluation du défi.

La dimension partenariale des défis sera susceptible, le cas échéant, de constituer un élément d'appréciation positif du dossier. Elle pourra notamment se retrouver dans la dimension interministérielle des défis et/ou dans l'association de différents acteurs (opérateurs, collectivités territoriales, GIP, établissements de recherche...). Dans une telle hypothèse, une fois le défi retenu, l'administration sélectionnée aura à sa charge l'éventuel conventionnement avec les partenaires du défi et de contractualiser, dans le cadre du Code des marchés publics, avec les acteurs privés innovants pouvant apporter une plus-value (entreprise, entrepreneur social, *start-up...*).

3.1.2 Cas des autres administrations et organismes de service public

La convention Etat-CDC prévoit que le fonds PIA «Transition numérique de l'Etat, modernisation de l'action publique » finance uniquement des administrations de l'Etat.

De ce fait, les autres administrations devront prévoir un financement alternatif (autofinancement par exemple), ou, pour bénéficier du financement PIA à hauteur de 70%, elles pourront établir une convention avec un ministère qui deviendrait le porteur administratif du défi (voir 3.1.1).

Dans tous les cas, leur candidature sera évaluée selon la même procédure et elles bénéficieront du programme d'accompagnement de la promotion.

3.1.3 Possibilité d'autofinancement

Dans tous les cas, l'administration candidate peut choisir de proposer un défi en assurant ellemême le financement du dispositif, sans toutefois s'affranchir des autres critères du présent cahier des charges. La première promotion comprenait par un exemple un entrepreneur financé directement par la Cour des comptes. La deuxième promotion comprend deux défis autofinancés (Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation).

3.2 Rappel des critères d'éligibilité des défis

- Impact du défi en termes de politique publique et/ou d'efficacité opérationnelle de l'administration, cf. §2.1
- Intégration de deux ou trois EIG durant dix mois au sein d'une administration, cf. §2.2
- Mise à disposition de l'environnement technique et /ou des données nécessaires à la réalisation du défi, cf. §2.3
- Participation au programme d'accompagnement de la promotion, cf. §2.4
- Perspectives de pérennisation des résultats du défi, cf. §2.5
- Défi porté par une administration de l'État et co-financé, sauf conditions particulières, cf. § 3.1

4 Dépôt et sélection des défis

4.1 Processus de sélection des défis

La DINSIC, en lien avec la CDC et le SGPI:

- reçoit les dossiers déposés en ligne ;
- écarte les défis non éligibles ou insuffisamment détaillés et établit une pré-instruction ;
- organise la sélection finale des défis, qui sera réalisée par un jury mixte, composé d'entrepreneurs, d'experts en transformation numérique des organisations, d'agents de la DINSIC, du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et d'autres administrations.

Le jury se réunira début juillet pour sélectionner les défis et la sélection finale sera annoncée d'ici mi-juillet 2018.

4.2 Modalités de remise des dossiers

Les défis doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant la clôture de l'appel à projets, la date et l'heure de réception faisant foi : **vendredi 15 juin 2018 à 17h00** (heure de Paris). Les modalités techniques de dépôt en ligne des dossiers de soumissions sont détaillées en **annexe 1** du présent cahier des charges.

Le dossier de soumission doit être déposé sur le site :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/eig3

Pour toute demande de renseignement sur la procédure de réponse au présent appel à projets, vous pouvez contacter <u>entrepreneur-interet-general@data.gouv.fr</u>.

4.3 Contenu du dossier de candidature

La candidature des administrations à l'appel à projets « Défis de transition numérique des administrations pour la troisième promotion des entrepreneurs d'intérêt général » doit inclure les éléments suivants :

- 1. Une fiche détaillée (description en annexe 2 et téléchargeable en format document : https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/assets/AAPEIG3_Fichedetaillee.docx);
- 2. Une présentation de synthèse sous forme de diapositives de 12 planches maximum (format pitch);
- 3. Une simulation financière détaillant le coût prévisionnel d'un recrutement en CDD de 10 mois à 4000 euros nets par mois (indiquer le salaire brut chargé) afin de calculer la masse salariale et le montant du co-financement demandé.

Pour toute question sur le contenu du dossier de soumission, vous pouvez contacter : entrepreneur-interet-general@data.gouv.fr.

4.4 Critères d'évaluation

Les défis éligibles seront évalués lors du processus de sélection selon la grille d'analyse suivante :

- 1. Impact du défi proposé : transformation numérique du ou des ministères, modernisation de l'action publique, valorisation des données, etc.
- 2. Qualité de l'équipe d'agents publics impliquée dans le projet : temps passé sur le projet, niveaux hiérarchiques impliqués (notamment le mentor de haut niveau), etc.
- 3. Caractère innovant de la solution envisagée pour résoudre le défi (technologies numériques ou nouveaux usages)
- 4. Qualité et précision de la définition du défi et cohérence de l'équipe (agents, EIGs) envisagée
- 5. Adéquation avec les valeurs portées par le programme (qualité de l'accueil des EIG, travail en équipe, travail hors les murs, open source, participation au programme d'accompagnement de la promotion...)

5 Sélection, financement et accompagnement des EIG une fois les défis sélectionnés

5.1 Sélection des EIG

Une fois les défis sélectionnés, un appel à candidatures sera lancé début septembre 2018 pour recruter les EIG.

Les candidats seront sélectionnés par un jury mixte composé d'entrepreneurs, d'experts publics et des membres des administrations d'accueil, qui évalueront leurs compétences techniques, leur capacité à gérer un projet et leur contribution à des projets entrepreneuriaux et associatifs. Les candidats établiront une liste de choix et proposeront des premières pistes pour résoudre chaque défi sélectionné.

L'appel à candidatures auprès des EIG sera clôturé mi-octobre 2018, pour une réunion du jury début novembre et l'annonce de la sélection définitive mi-novembre. Les EIG seront intégrés début janvier 2019.

5.2 Financement des EIG

Pour rappel, le financement des EIG est assuré à 70% par le PIA et à 30% par l'administration lauréate. La CDC conventionne avec l'administration lauréate (porteur administratif) pour lui verser la somme nécessaire au recrutement des EIG. Le salaire est fixé à 4 000 euros nets par mois pour tous les EIG.

Les administrations devront prendre en charge le recrutement administratif des EIG et établir les contrats de travail dans les délais. Le versement des fonds est réalisé après transmission par l'administration à la CDC de la convention signée et de la simulation financière définitive pour chaque EIG.

Pour rappel : une administration peut également choisir de candidater au programme en assurant elle-même le financement du dispositif, sans toutefois s'affranchir des critères du présent cahier des charges.

5.3 Accompagnement des défis

Au sein de la mission Etalab, un ou deux coordinateur(s) du programme « Entrepreneur d'Intérêt Général », financés sur le même dispositif contractuel que les autres EIG (CDD de 10 mois), assurent les missions suivantes :

- animation de la promotion des EIG et interaction avec les mentors, notamment lors de sessions collectives ;
- suivi de l'avancement des défis (amorçage, diffusion, industrialisation) ;
- interaction des EIG et des équipes projet avec l'écosystème de la DINSIC : les équipes de l'administrateur général des données et des startups d'État...;
- promotion du programme au sein de l'écosystème ;

Ce ou ces coordinateurs peuvent être recrutés au sein de la promotion EIG précédente (EIG 2).

Annexe 1: MODALITES DE DEPOT EN LIGNE

Les entités porteuses de projets sont invitées à déposer leur candidature sur le site accessible à l'adresse suivante :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/eig3

Le site offre une plateforme et des échanges sécurisés.

Il est dès lors nécessaire :

- d'ouvrir un compte sur le site de la consultation ; Pour ce faire, cliquer sur « créer un compte » et utiliser son adresse email professionnelle.
- de prendre en considération le fait que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre, et de ne pas attendre la date limite de dépôt des projets pour la transmission des fichiers de réponse par voie électronique. Seule l'heure de fin de réception fait foi : la date et l'horodatage proviennent de la plate-forme et le soumissionnaire remettant un pli électroniquement en accepte explicitement l'horodatage;
- de se reporter pour plus de détails au guide d'utilisation accessible à l'adresse : https://demarches-simplifiees.gitbook.io/demarches-simplifiees/tutoriels/tutoriel-usager et, en cas de difficulté d'envoyer un mail à « entrepreneur-interet-general@data.gouv.fr », en spécifiant dans l'objet qu'il s'agit de l'appel à projet pour la promotion 3 des entrepreneurs d'intérêt général.

Annexe 2: FICHE DETAILLEE

La fiche de réponse est téléchargeable ici : https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/assets/AAPEIG3 Fichedetaillee.docx

Pour rappel, autres éléments à joindre:

- Une présentation de synthèse sous forme de diapositives de 12 planches maximum (format pitch);
- Une simulation financière détaillant le coût prévisionnel d'un recrutement en CDD de 10 mois à 4000 euros nets par mois (indiquer le coût total employeur), ainsi que le montant du financement PIA envisagé (70% du montant total), afin de calculer la masse salariale.

1) Informations administratives

- Porteur opérationnel du défi :
 - O Si différent, porteur administratif à associer au financement, au suivi et au conventionnement du défi :
 - Si pertinent, administrations partenaires:
- Adresse de l'administration d'accueil :

2) Annexe technique

Nom du défi :

Description du défi

- **Problématique à résoudre** (10 lignes maximum)
- **Solution proposée** (10 lignes maximum)
- **Bénéfices** et impacts attendus en matière de transformation numérique (10 lignes maximum)
- Types d'innovations mobilisées (3 lignes maximum)
- État d'avancement du défi (pas démarré/phase pilote, technologies et méthodes utilisées) (3 lignes maximum)

Mission des EIG et profils recherchés (détailler par EIG) :

	Mission	Profil et expertises recherchés
EIG 1		
EIG 2		
EIG 3		

Ressources techniques et opérationnelles mises à disposition (10 lignes maximum) :

Jeux de données nécessaires à la réalisation du défi :

• Ces jeux de données sont-ils déjà accessibles ? Si non, quelles étapes sont nécessaires pour les rendre accessibles aux EIG dès le début de leur défi ? (5 lignes maximum)

Actions prévues pour pérenniser les résultats et les essaimer dans d'autres services (10 lignes maximum) :

Obstacles potentiels à la bonne réalisation du défi et mesures pour les dépasser (10 lignes maximum) :

Description de l'équipe projet et ses apports :

Inclure directions métiers et SI impliquées.

Nom	Fonction	Statut	Implication (%)	Apport

Pourquoi postulez-vous au programme EIG ? Quels seront les bénéfices du dispositif EIG pour votre service ? (10 lignes maximum)

Vous attestez:

- de la possibilité pour les EIG à travailler hors les murs ;
- de l'engagement de l'équipe projet de mettre à disposition en open data toutes les données qui peuvent l'être, ainsi qu'à publier sous licence libre (open source) le code source des logiciels développés dans le cadre du défi;
- de l'engagement de l'équipe projet de mettre à disposition des EIG les données nécessaires à la réalisation de leur défi ;

Demande de financement PIA (oui / non):

Montant total du coût prévisionnel de recrutement des EIG (coût total employeur) :

Montant du financement PIA envisagé (70% du montant indiqué ci-dessus):

Contacts:

Mentor opérationnel (avec prénom, nom, numéro pro, email pro):

Mentor de haut niveau (avec prénom, nom, numéro pro, email pro) :

Contact RH (avec prénom, nom, numéro pro, email pro) :

Contact convention PIA (avec prénom, nom, numéro pro, email pro) :